Mercredi 27 nov 19, j’ai participé à l’un des ateliers participatifs (Locmaria-Plouzané) autour du Plan paysager en cours de la CCPI (Iroise), laquelle a été lauréate de l’appel à manifestation d’intérêt du Ministère de l’écologie.

La consommation d’espace, la disparition des haies et talus, la perte de qualité des paysages (ruraux)… ont passablement agité l’assistance. Mais malgré la bonne volonté des services de la CCPI et du bureau d’études, on sent bien qu’il va falloir d’autres leviers que ce Plan pour faire bouger les tendances de l’urbanisation (et de l’agri intensive !).

**AGRICULTURE**

En ce qui concerne la reconstitution du bocage, on a évoqué le travail de Breizh Bocage. Une personne a dénoncé des (re?)constructions de talus avec… du sable! (à Plougonvelin ou à proximité), sur lequel on mettra de la terre…

J’ai rappelé que le bocage était avant tout un système de gestion hydraulique (cf le terrain après les grosses pluies), et que pour sa reconquête raisonnée, c’est un argument très important à faire valoir, habitant et élus étant par la force des choses de plus en plus confrontés au ruissellement et aux inondations.

Des personnes ont dénoncé dans les plans de remembrement des mesures de plantation non réalisées, des bouts de terrain et des chemins appropriés par des agriculteurs (cas de Plougonvelin).

J’ai aussi indiqué que les haies continuaient de disparaître en Finistère au rythme de 1000km/an (400km « recréés » dont une bonne partie de qualité douteuse, et en tous cas sans rapport avec la qualité des haies anciennes – biodiversité, etc.).

**URBANISATION**

Même si la dénonciation de l’artificialisation à outrance a été forte, le débat a complètement dévié sur la question de l’énergie. Après une mise en cause des champs photovoltaïques, longue disgression sur les éoliennes qui s’est terminé par un vif échange entre pro et anti-nucléaires (notamment avec le témoignage d’un ancien travailleur du secteur, très critique sur le nucléaire –déchets, sécurité,…)

J’ai mis en garde les participants qui demandaient vivement que la CCPI engage des mesures de protection fortes, sur le fait que son président avait bien cadré l’exercice, en précisant que le document n’avait pas pour objectif de poser de nouvelles contraintes, mais de donner des orientations et qu’il fallait faire confiance aux municipalités pour qu’elles décident elles-mêmes des mesures nécessaires. (C’est à peu près ce que nous a dit aussi le président du SCOT du Pays de Brest, à l’exception du -très relatif- freinage imposé pour la création de nouveaux logements, concrétisé par le système de répartition des quotas par commune).

De mon côté, j’en ai tiré la conclusion que si personne ne se retroussait les manches au niveau communal, il ne fallait pas espérer beaucoup avancer.

(Nous avions des candidates aux municipales parmi nous… plutôt désireuses de faire bouger les choses). Et qu’il fallait aussi se soucier de la reconquête des  territoires qui ont été fortement dégradés.

**PAYSAGE global**

La question n’a pas été traitée. J’ai juste soulevé la question d’un travail pertinent pour l’échelle communale (définition des entités paysagères, spécificités, coupures vertes, qualité des limites urbaines,…). La seule réponse a été que le PPI n’aurait pas les moyens de descendre à une échelle fine. J’ai terminé par la proposition d’une incitation et d’un appui de la CCPI à ce que ce travail soit engagé par toutes les communes avec la population.